

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 28 JUN 2013**

N°6 :

OBJET : Partenariat Unesco franco-suisse et projet de convention

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général du Doubs

Etat

- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente
- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY, Directeur de la MSHE Claude Nicolas Ledoux

Représentants du personnel

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable Librairie boutique
- M. Francesco SCANDELLA, réceptionniste coordinateur

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Antoine BREHARD a donné un pouvoir non nominatif
- M. Stéphane FRATACCI a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE
- M. Michel ROIGNOT a donné pouvoir à M. Claude JEANNEROT
- M. Patrick RONOT a donné un pouvoir non nominatif

Absents excusés :

- M. Yves-Michel DAHOUÏ, Adjoint au Maire de Besançon
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- M. Bertrand SUCHET, Délégué régional EDF

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

Promotion des sites UNESCO transfrontaliers franc-comtois et suisses : signature d'une convention de partenariat

I- Contexte

La Franche-Comté et la Suisse occidentale comptent dans un périmètre de proximité géographique plusieurs sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial sous l'égide de l'UNESCO.

Cette concentration témoigne de la richesse et de la variété patrimoniale de ce territoire transfrontalier de Besançon à la Suisse qui reste pourtant insuffisamment valorisé et connu.

Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Des premières collaborations se sont établies depuis fin 2009 entre les représentants de ces biens patrimoniaux. Elles ont abouti à la mise en place de premières actions de promotion et de communication en commun : carte transfrontalière éditée à l'automne 2011, concours photo lors de l'été 2011 puis 2012, page Facebook.

Il est envisagé de poursuivre ce partenariat en développant de nouvelles actions à destination à la fois des habitants et des touristes extérieurs aux territoires :

- un forfait touristique (nuitées + visites) transfrontalier pour développer la notoriété et l'image de ce territoire transfrontalier en partenariat avec le CDT25, le CRT et des agences de voyage.
- un concours photo parrainé par un photographe de renom
- des outils de communication légers : stand, outils web pour renvoyer les publics entre sites
- des échanges entre personnels des sites et offices de tourisme

II- Formalisation du partenariat

Pour cela, il est alors apparu nécessaire de formaliser et structurer ce partenariat par le biais d'une convention cadre venant préciser les objectifs et les engagements des représentants signataires listés ci-après :

- participer à la définition d'un programme d'action annuel et commun,
- mobiliser leurs ressources internes (notamment humaines et techniques) pour la mise en œuvre de ce programme,
- veiller au financement des actions dans le cadre des discussions entre partenaires, sachant que les actions envisagées restent à ce jour très modestes financièrement.

Cette convention, officialisant et précisant le partenariat autour de la promotion des sites UNESCO franc-comtois et suisses, vise à favoriser et à intensifier les liens entre les sites. La possibilité est d'ailleurs laissée à d'autres sites inscrits de rejoindre ce partenariat s'ils en expriment le souhait.

Elle donne pour objectif la définition d'une stratégie de promotion en commun et la mise en place d'un programme d'action.

III- Une démarche cohérente

La Saline royale d'Arc et Senans, depuis l'exposition « A la recherche de la cité idéale » en 2000, a noué des partenariats transfrontaliers importants tant au niveau des contenus que des échanges touristiques. La Saline royale est donc positionnée au cœur d'un espace touristique élargi, lequel inclue notamment les sites UNESCO voisins.

C'est pourquoi il est demandé que l'EPCC de la Saline royale adhère à ce partenariat et au développement des actions et signe la présente convention.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le principe de ce partenariat autour de la promotion en commun des sites UNESCO franc-comtois et suisse et d'autoriser la directrice à signer la convention de partenariat.

Vote à main levée

Membres : 19

Pour : 19

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

ADOpte à l'unanimité le principe de ce partenariat autour de la promotion en commun des sites UNESCO franc-comtois et suisse.

DEMANDE que le Conseil général du Doubs, en qualité de propriétaire de la Saline Royale, soit ajouté comme signataire de cette convention.



Le Président

Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 22.08.13
Et de la publication le : 22.08.13